



# Commune de Broc

---

## MISE À L'ENQUÊTE DE CONSTRUCTION – PROCÉDURE ORDINAIRE

Selon l'art. 84 ReLAtEC, la Commune de Broc met à l'enquête les plans présentés par :

Atelier d'Architecture A3 SA, à Bulle, au nom de Mme et M. Chew Yuet et Kong Chai Loh, à Broc, pour la construction de 2 logements avec l'installation d'une sonde géothermique, la démolition des murs et des escaliers extérieurs et la dérogation aux mesures de protection des boisements hors-forêt soit/sis sur l'article n° 1270 RF Broc, Rue du Prieuré 3a.

Les oppositions et remarques éventuelles sont à adresser au Conseil communal, 1636 Broc, **dans un délai de 30 jours au plus tard, à partir de la date ci-dessous.**



Broc, le 28 mars 2025